

N/REF: FB/ST N°249/2018

**ARRETE PORTANT MODIFICATIONS TEMPORAIRES DES
CONDITIONS DE CIRCULATION RUE VICTOR HUGO**

Le Maire de la Ville de SAINT-MAX

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Route,

Vu l'organisation des cérémonies du 11 NOVEMBRE le Dimanche 11 novembre 2018,

Considérant que pour organiser cette manifestation dans des conditions optimales de sécurité il y a lieu de prendre des mesures restrictives en matière de circulation,

ARRÊTE

ARTICLE 1°

La circulation sera interdite rue Victor Hugo le 11 novembre 2018, de 10 heures à 13 heures.

ARTICLE 2°

La signalisation provisoire sera fournie et mise en place par les services municipaux.

ARTICLE 3°

Madame la Directrice Générale des Services, Messieurs les Agents de la Force Publique, les services municipaux, sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié conformément à la loi pour être exécutoire.



Eric PENSALFINI

Maire de Saint-Max

Vice-président de la Métropole du Grand Nancy
Conseiller départemental du canton de Saint-Max